

Lac Léman : c'est officiel, seul le jet-ski électrique sera autorisé... entre 14 h et 17 h

vendredi 12.12.2014, 10:47

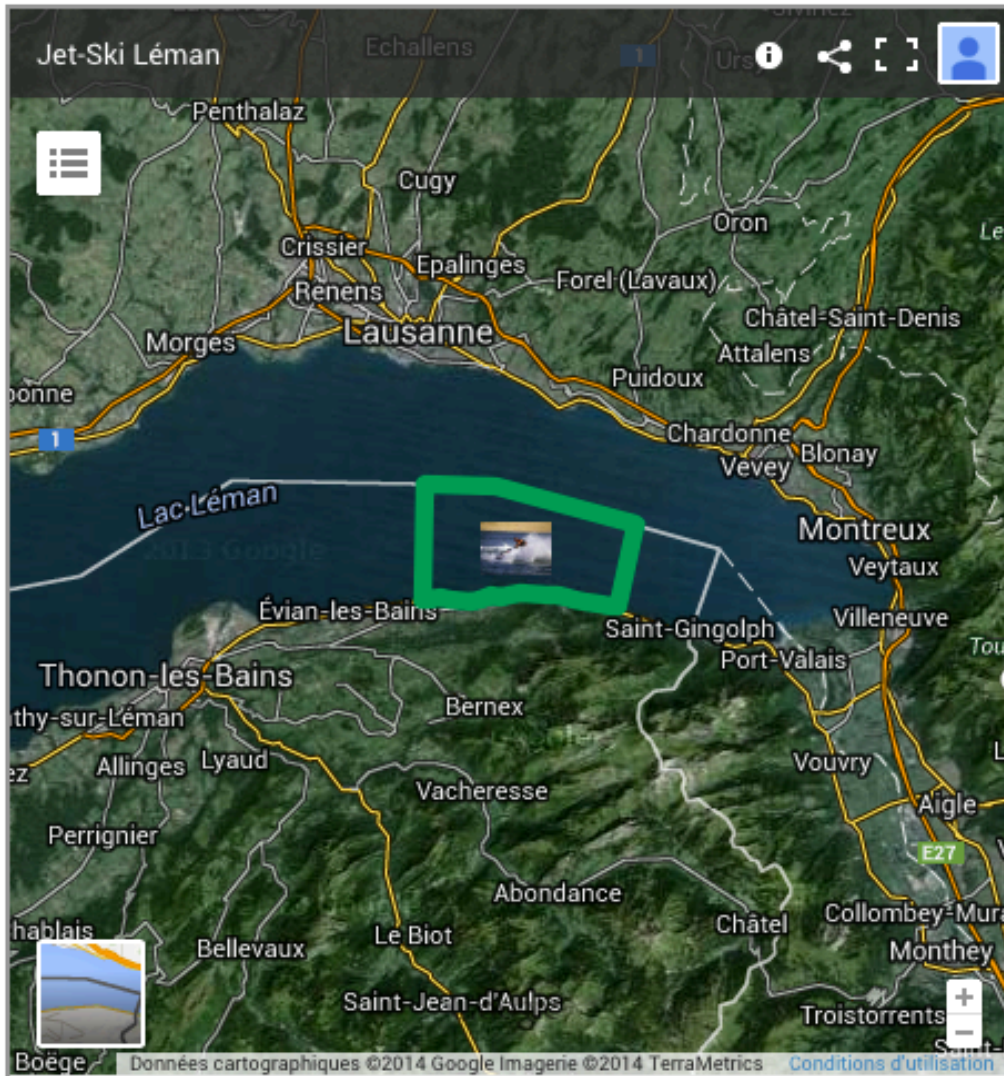
Lac Léman : seul le jet-ski électrique sera autorisé... entre 14h et 17h



L'arrête préfectoral tant attendu par les pro et anti jet-ski est enfin tombé (à lire en intégralité ci-dessous).

S'il n'est effectivement pas possible d'interdire totalement l'usage des motos nautiques, scooters ou karts d'eau, le texte rédigé par la Préfecture restreint fortement leur pratique.

Tout d'abord, comme [l'annonçait le sous-préfet de Thonon](#) dans *Le Messager* dès le 27 novembre, dans une zone s'étendant au droit de des communes de Meillerie et Lugrin (et jusqu'à la frontière suisse, au milieu du lac), seuls les engins à propulsion électrique seront autorisés, et ce uniquement entre 14 h et 17 h. De plus, la vitesse des jets-skis sera limitée à 10 km/h dans une bande de 600 m à partir des rives. Dans cette bande, leur trajectoire devra être rectiligne et perpendiculaire à la rive.



Consultez l'arrêté pris par le préfet de la Haute-Savoie